Le baccalauréat professionnel métiers de la sécurité (remplaçant progressivement le Bac Pro sécurité prévention) a pour finalité de préparer à l’exercice des différents métiers de la sécurité :

* soit au sein de la fonction publique (police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, sécurité civile…),
* soit pour le compte d’une entreprise pourvue de son propre service de sécurité ou d’une entreprise prestataire de services de prévention et sécurité.

***LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION***

La formation menant au Baccalauréat professionnel Sécurité et Prévention se déroule sur 3 ans : 2/3 de la formation a lieu au lycée et 1/3 en milieu professionnel

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) doivent permettre aux élèves d’apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d’acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

La 1ère année de formation, les élèves se présentent aux épreuves du Diplôme intermédiaire du CAP Agent de Sécurité.

|  |
| --- |
| ***Formation en milieu professionnel*** |
| 22 semaines de stage au total sur les 3 années de formation. En classe de seconde et de première, stages de découvertes des métiers de la sécurité, en Terminale stages en fonction de la dominante |
| En Seconde : 6 semaines dans la Sécurité privée : dans une entreprise de sécurité ou dans un service interne d’une structure privée ou publique |
| En première : 8 semaines dans tout type d’organisation \* -Services ou entreprises publics, entreprises prestataires de services de prévention et desécurité, services internes de sécurité privée, associations du secteur de la sécurité. \* - au Centre de Formation de la Police, dans les directions de la Police nationale (la Sécurité publique, les C.R.S., la Police aux frontières), la police Municipale, la Gendarmerie, les douanes. \* - dans un service d’incendie et de secours privé ou public |
| En Terminale : 8 semaines selon la dominante \* - "Sécurité publique et Sûreté" : dans une structure de sécurité et sûreté publique ou privée \* - "Sécurité civile" : dans un service d’incendie et de secours privé ou publique |

**LA PROFESSION**

L’activité du titulaire du Baccalauréat Professionnel Sécurité et Prévention pourra s’exercer :

- Par voie de concours dans les domaines suivants :

* La sécurité Publique : Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale.
* La sécurité civile : Sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, privés, Brigades des Sapeurs-pompiers de Paris, Bataillon des marins-pompiers de Marseille, Pompiers de l’air.
* L’administration pénitentiaire, les douanes, l’armée.

- Par voie d’embauche

* Dans la Sécurité privée : pour le compte d’une entreprise de sécurité ou d’une structure publique ou privée pourvue d’un service interne de sécurité.
* Agent de surveillance de la SNCF, ambulancier, animateur en sécurité, chargé d’entretien des extincteurs.